



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle Les Berges du Rhône à huis clos sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, Mme Stéphanie VEYRET

Mme Marie-Claude AYMARD donne pouvoir à M. Pascal CLAUDEL
M. Jean-Marc KEHRWILLER donne pouvoir à M. Jean Sébastien GUIER

Date de la convocation : 29 juin 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 18h40

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MAI 2022

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

2a) Tarif de la cantine rentrée 2022-2023

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le 29 juin 2022 les Maires de Serves sur Rhône, d'Erôme et de Gervans se sont retrouvés en Mairie de Serves sur Rhône afin de discuter des tarifs des cantines du RPI suite aux échanges contractuels avec le prestataire PLEIN SUD.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que suite à cette réunion et vu l'augmentation de 1.5% du prestataire, il a été acté par les trois Mairies de répercuter cette augmentation sur le tarif 2021-2022. Ceci représente une augmentation de 0.05€ pour les parents.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal qu'à la rentrée scolaire 2022-2023, le tarif de la cantine soit de :

<u>Prix du repas</u>	
2021 - 2022	Proposition 2022-2023
3.95 €	4.00 €

Approuvé à l'unanimité

2b) Tarif de la garderie rentrée 2022-2023

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il propose de conserver les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2022-2023.

Frais de garderie		
2021 - 2022		Proposition 2022-2023
Mensuel	65,00 €	65,00 €
Trimestriel	115,00 €	115,00 €
Annuel	195,00 €	195,00 €
Journalier	5,00 €	5,00 €
Pénalité par 1/2 heure	5,00 €	5,00 €

Approuvé à l'unanimité

2c) Remplacement du matériel de la cuisine de la Treille

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le 20 décembre 2021 en présence de Mme Christèle FOSSE Adjointe en charge de l'artisanat, du Commerce et de l'environnement une réunion s'est tenue en Mairie avec le gérant M. Yohann PERREAL et le cuisinier de la Treille.

M. Yohann PERREAL a informé M. le Maire Pascal CLAUDEL et Mme Christèle FOSSE de sa volonté d'arrêter de faire des pizzas et de développer la carte et les menus.

De plus il les informe qu'il y a des problèmes sur le four à gaz, la saladette ne fonctionne plus, problème sur les 2 feux, et l'accès à l'arrière des matériels n'est pas pratique. Il faut changer le bac à plonge, la douchette et le meuble bas sous le lave-vaisselle.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose de faire 2 devis, un à SEMAT et l'autre à METRO. M. le Maire Pascal CLAUDEL présente les deux devis.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de retenir le devis de METRO POUR LA SOMME DE 12961€ HT

Approuvé à l'unanimité

2d) Marché voirie

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le 14 juin 2022 avec M. Jean Sébastien GUIER Maire-Adjoint, ils ont rencontré M. Hervé CHEYNEL qui est soutien technique au Commune à Arche Agglo.

M. Jean Sébastien GUIER Maire-Adjoint explique au Conseil Municipal que le marché voirie comprend l'entretien de la voirie, ainsi que la pose de bordures, etc.

Ce marché sera de 4 ans et pour un montant de 0€ à 200000€ par an.

M. le Maire Pascal CLAUDEL demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tout document afférant au marché.

Approuvé à l'unanimité

2e) Convention avec Arche Agglo pour le transport scolaire

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'Arche Agglo a transmis le renouvellement de la convention liant la Mairie à Arche Agglo pour la délégation de l'organisation du transport scolaire des enfants du RPI.

M. le Maire Pascal CLAUDEL demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Approuvé à l'unanimité

2f) Défense Extérieure contre l'Incendie

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que suite au dépôt de la demande de subvention dans le cadre de la DETR, celle-ci a été acceptée pour le montant demandé.

M. le Maire Pascal CLAUDEL demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention dans le cadre du fonds de concours d'Arche Agglo pour le reste à charge communal.

Approuvé à l'unanimité

3) Questions et infos diverses

- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les services de la Poste à la suite de plusieurs remontées liées à des erreurs d'adressage de courrier. Une explication complète des process de création d'adresse a été faite par rapport à la nouvelle cartographie nationale. Un travail exhaustif des adresses en lotissement ou quartiers est à faire pour simplifier celle-ci.
- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le prochain recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.
- La réception des travaux de l'école sera le samedi 24 septembre 2022 à 11h.

La séance est levée à 20h14.

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL